

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 13
Membres présents : 10
Membres absents : 3
Procurations : 2

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 02 octobre 2024 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL, Maire. Madame La Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal précédent qui s'est tenu le 13 juin 2024. L'assemblée approuve à l'unanimité. Madame la Maire propose de passer au vote du secrétaire de séance.

Membres présents : MM. Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mme Audrey FROEHLICH - M. Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL - MM. Philippe PIERRON – Frédéric SCHERRER - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN

Absents excusés : Yannis BLAISE donne procuration à Frédéric SCHERRER
Mylène FAUL donne procuration à Marjorie ZIMMERMANN

Absent : Damien GUENAIRE

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Marjorie ZIMMERMANN

Type de scrutin: ordinaire

Délibération n° 20240910-04

Objet : Arpentage d'une parcelle

Madame La Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à l'arpentage de la partie de domaine public située devant la maison sise 4 rue de la paix.

Ce terrain est un usoir non arpenté.

Afin d'identifier clairement l'usoir, lui attribuer une existence parcellaire au plan et l'inscrire au Livre Foncier au nom de la Commune de Niderviller, il est nécessaire de faire arpenter le terrain par un géomètre expert.

Le Conseil Municipal valide l'arpentage, accepte le recours au Cabinet Lambert pour un montant de 1 003,80€ et charge la Maire de signer tout document relatif à ces travaux.

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sous forme électronique sur notre site internet,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Publié et transmis au Sous-Préfet, le 11 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 057-215705054-20241011-2024D091004-DE

La Maire,
Marie-Véronique BUSCHEL

La Secrétaire de Séance,
Marjorie ZIMMERMANN

